

**DÉCISION**

**N° DEC\_V\_2022\_0111**

<b>Service :</b> Commande Publique	<b>Objet :</b> Rénovation des serres et de la buvette du jardin H.Vinay
---------------------------------------	---

**Le Maire de la Ville du Puy-en-Velay,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2122-22,

**VU** la délibération du Conseil Municipal du 16 juin 2020 adoptée en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales portant délégation d'un certain nombre de compétences à Monsieur le Maire,

**VU** le Code de la Commande Publique,

**VU** l'avis d'appel public à la concurrence publié le 10 février 2022 au BOAMP sous le n° 22-21806,

**CONSIDÉRANT** les offres reçues des entreprises ODTP, LASHERME, CF2C, CEGELEC, ATELIER THOMAS, GAYTE ETANCHEITE, STEPHAN METALLERIE, CROZE, SUPER, CETON COKELEKLI, SOVETRA, VELAY COUVERTURE CHARPENTE, BONNET MARCONNET, FOREZ DECORS, SOCOBAT AULAGNIER, ELEMENTA, GENTES,

**CONSIDÉRANT** le rapport d'analyse.

**DÉCIDE**

**ARTICLE 1 :** De passer les marchés suivants selon la procédure adaptée :

Lot n°1 «maçonnerie» avec la société SOVETRA sise ZI Les Fangeas-43370 Salignac sur Loire pour un montant de 47 496,70 euros HT,

Lot n°2 «ferronnerie-menuiserie acier» avec la société Thomas vitraux sise 8 rue Emmanuel Chabrier-26000 Valence pour un montant de 152 560,00 euros HT,

Lot n°3 «peinture structure métallique» avec la société CETON COKELEKLI sise 2 rue de la Transcévenole-43700 Brives Charensac pour un montant de 68 148,00 euros HT,

Lot n°4 «couverture zinc» avec la société Velay couverture charpente sise 21 rue du Garay-43700 Blavozy pour un montant de 23 082,00 euros HT,

Lot n°5 «étanchéité» avec la société EGGE 43 sise ZA plaine de Bleu-43000 Polignac pour un montant de 3 636,80 euros HT

Lot n°6 «plâtrerie» avec la société BONNET MARCONNET sise 3 ZA Les portes du Velay-43330 Pont Salomon pour un montant de 11 415,50 euros HT,

Lot n°7 «plomberie ventilation» avec la société LASHERME pour un montant de 10 404,01 euros HT,

Décision n°DEC\_V\_2022\_0111

Lot n°8 «électricité» avec la société CEGE  
Transcévenole-ZI de Corsac-43700 Brives Cha  
de 15 226,71 euros HT.

Envoyé en préfecture le 04/07/2022

Reçu en préfecture le 04/07/2022

Affiché le  pour un montant

ID : 043-214301574-20220701-DEC\_V\_2022\_0111-AU

**ARTICLE 2 :**

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de CLERMONT-FERRAND dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité, de sa publication ou de son affichage ou le cas échéant, de sa notification. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**ARTICLE 3 :**

Conformément à l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

**ARTICLE 4 :**

Monsieur le Directeur Général des Services de la ville du Puy-en-Velay et le comptable public assignataire, comptable de la trésorerie du Puy-en-Velay, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait au Puy-en-Velay, le vendredi 1 juillet  
2022

Le Maire,

Signé par : Michel  
CHAPUIS

Date : 04/07/2022

Qualité : MAIRE